République Française Département Loiret Commune de Sennely

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/06/2023



Vote

A l'unanimité

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le: 12/06/2023

Publication ou notification du :

12/06/2023

L'an 2023, le 9 Juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/06/2023.

Présents: M. de DREUZY Philippe, Maire,

Mmes: COLLET Elisabeth, MARTIN Muriel, QUERCY Christine, VILLEY

Séverine,

MM: AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND

Patrick, DELIGNY Frédéric, GARRIDO Francis

Excusés ayant donné procuration :

Mmes: CORNUAULT Yolande à M. COUTAND Patrick, ORLAND Martine à Mme

MARTIN Muriel,

MM: DE BLOIS Bruno à M. DE DREUZY Philippe, FOUCAULT Gilles à M.

DELIGNY Frédéric

<u>A été nommé(e) secrétaire</u> : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

2023-21 - Mise en place d'un tarif "jeton machine à laver" pour le camping municipal

Par délibération n°2020-67 du 18 décembre 2020, le conseil municipal a voté les tarifs suivants à compter de la saison 2021 :

	Tarifs
Emplacement	2,50€
Adulte	3,00€
Enfant -10ans	1,60€
Véhicule à moteur (1)	1,50€
Electricité (10A)	3,20€
Visiteur	2,00€
Animal	1,00€
Taxe de séjour (par pers/par nuit)	0,20€
Garage mort	2,50€
Hivernage	175,00€

Il a été décidé lors du vote budgétaire 2023 d'équiper le terrain de camping d'une machine à laver à jeton. A cet effet, il est nécessaire que le conseil municipal délibère sur le tarif du jeton.

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID: 045-214503096-20230609-2023_21-DE

Monsieur le Maire propose de mettre le tarif du jeton, lessive incluse, à 5,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DÉCIDE à l'unanimité** d'appliquer le tarif de 5,00€ le jeton machine à laver, lessive incluse, pour le camping municipal de Villechaume à compter de la saison 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme:

En mairie, le 09/06/2023

Le Secrétaire de séance, M. BOUQUIN Jean-Jacques Le Maire, Philippe de DREUZY

Par Dy